

COMMUNE DE CEPOY (Loiret)
COMPTE-RENDU de la séance du conseil municipal du
Lundi 28 septembre 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SCHOULEUR, Maire

Présents : Denis CHERON, Régis GUERIN, Marie-Thérèse LELOUP, Brigitte LEVESQUE, Thierry BEYER, adjoints, Etienne CARROUEE, Séverine CERCEAU, Frédéric CHEREAU, Pierre FARGEAS, Laurence LECOMTE, Charline LEFEVRE, Christophe MIREUX, Michèle SCHOULEUR, Pierre-Arnaud TEXIER, Corinne VOCANSON, conseillers.

Absents excusés :

Michel GOURDELLIER : pouvoir à Denis CHERON

Christophe PAYEN : pouvoir à Michèle SCHOULEUR

Joséphine GULLI : pouvoir à Thierry BEYER

Secrétaire de séance : Christophe MIREUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le recensement de la population.

Pas d'objection.

DELIBERATION n° 36-2015

Finances : décision modificative

Après avoir entendu le rapport de M. Régis Guérin, adjoint aux finances, concernant les chiffres définitifs du FPIC, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les crédits des articles correspondants afin d'équilibrer le budget, en dépenses et en recettes de fonctionnement.

DELIBERATION n° 37-2015

AME : aménagement du parking contigu à la rue de l'écluse

Le Maire expose à l'assemblée que l'AME ayant la compétence en matière d'eaux pluviales, une convention de groupement de commandes doit être établie entre la commune et l'AME.

Le montant des travaux est estimé à 10 902.10 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la dite convention. Le montant reversé par l'AME sera inscrit au budget primitif de 2016.

DELIBERATION n° 38-2015

AME : police intercommunale

Le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant à la convention de mise à disposition des agents de la police intercommunale de l'AME doit être établi pour prendre en compte le prolongement de cette mise à disposition jusqu'au 31/12/2015, d'une part, et la répartition des charges de fonctionnement d'autre part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention.

DELIBERATION n° 39-2015

AME : extension de la police intercommunale

M. le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de l'AME du 17 septembre 2015 a approuvé la convention de mise à disposition des agents de la police intercommunale pour prendre en compte son extension au 01/01/2016, sur les communes de Cepoy, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Vimory.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

DELIBERATION n° 40-2015

Aménagement du parking contigu à la rue de l'Ecluse

Suite à l'ouverture des plis le 23 juillet dernier, et à l'analyse des offres reçues, 4 entreprises ont été retenues.

- | | |
|---|------------|
| - Lot n° 1 gros œuvre : entreprise MV Bâtiment pour un montant de | 41 000 €HT |
| - Lot n° 2 VRD : entreprise TINET TP pour un montant de | 65 000 €HT |
| - Lot n° 3 espaces verts : entreprise DUNOU pour un montant de | 2 216 €HT |
| - Lot n° 4 éclairage public : entreprise COFELY INEO pour un montant de | 6 784 €HT |

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les actes d'engagement ainsi que toutes les pièces nécessaires à la procédure.

DELIBERATION n° 41-2015

CDG : contrat groupe d'assurances statutaires pour le personnel communal

Le Maire rappelle que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale institue à la charge des collectivités territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès.

Le centre de gestion du Loiret a contracté un contrat groupe « assurance statutaire » qui arrive à échéance le 31/12/2015.

Une consultation a été réalisée et la société SOFCAP a été retenue pour le nouveau contrat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat groupe avec le centre de gestion du Loiret.

DELIBERATION n° 42-2015

T.C.F.E. détermination du tarif à compter du 1^{er} janvier 2016

Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles valeurs établies selon la loi de finances rectificative pour 2014 concernant la TCFE.

Suite à la modification de la réglementation sur les coefficients par la loi du 29 décembre 2014, les communes compétentes pour percevoir la taxe sont tenues de choisir un coefficient unique parmi les valeurs dans la liste suivante : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8,50.

Afin de se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver un coefficient multiplicateur pour la TCFE de 4,00, pour une application au 1^{er} janvier 2016.

DELIBERATION n° 43-2015

Cimetière : reprise des tombes en état d'abandon

Suite à la procédure qui a consisté au relevé des concessions en état d'abandon, à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L2223-13 et suivants du CGCT,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à reprendre au nom de la commune les 17 concessions dont l'état d'abandon a été constaté.

DELIBERATION n° 44-2015

Recensement de la population en 2016

Le Maire informe l'assemblée que la prochaine collecte du recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Pour mener à bien les opérations de cette collecte, il convient de procéder au recrutement d'agents recenseurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à recruter cinq agents recenseurs
- Fixe le montant de la rémunération brute forfaitaire à 1 250 €

L'agent coordonnateur au sein de la commune sera nommé par arrêté de M. le Maire.